

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e)

Qualification (BEESAN, MNS...) :

N° diplôme :

certifie que (NOM / Prénom) :

date de naissance :

a réalisé un parcours de 100 mètres nage libre avec un passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long.

Fait à

Le

Signature et tampon

Coordonnées du maître-nageur où il pourra être contacté :

Tél. :

Mail :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

LISTE OFFICIELLE MINISTÈRE DES SPORTS DES DIPLÔMES PERMETTANT LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS DE NATATION

- 1/ Diplôme d'État de maître-nageur sauveteur (DE MNS).
- 2/ Brevet d'État d'éducateur sportif, option « activités de la natation » (BEESAN).
- 3/ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques » (BP JEPS AA).
- 4/ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » (BP JEPS AAN).
- 5/ Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon ».
- 6/ Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive », mentions « natation course », « natation synchronisée », « water-polo » et « plongeon ».
- 7/ Licence professionnelle « animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives », spécialité « activités aquatiques ».
- 8/ Licence « entraînement sportif » filière sciences et techniques des activités physiques et sportives », spécialité « activités aquatiques ».



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72